

de son inaction à l'égard d'une question ouvrière. Rien ne peut justifier un autre délai. Le projet de loi qu'on doit présenter pourrait être appelé le bill d'aide Benson-Pickersgill visant à les aider à se libérer de leurs responsabilités. Le gouvernement est entièrement responsable de ce qui se produira si la grève a lieu. Cela a été clairement indiqué aujourd'hui. Le gouvernement a joué avec tout cela et maintenant il parle de négociations collectives libres—des négociations collectives libres avec l'épée de Damoclès suspendue sur les ouvriers et le Parlement réduit à un instrument entre les mains du gouvernement qui joue avec les droits des Canadiens. La situation pourrait-elle être plus urgente?

Le ministre chargé du Conseil du Trésor dit «Les pourparlers sont en cours; des entretiens se poursuivent». Pourquoi n'y a-t-il pas eu d'entretiens au cours des semaines écoulées?

Le très hon. M. Pearson: Il y en a eu.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le ministre du Revenu national a son sourire moqueur et hautain. C'est chaque fois la même chose. Cette responsabilité lui incombe, et il cherche à rendre le Parlement responsable de son échec.

Une voix: Et de celui du gouvernement.

Le très hon. M. Diefenbaker: Et de celui du gouvernement. Il va s'en rendre compte lui-même. On tente de faire transformer la Chambre des communes en instrument d'intimidation pour rejeter les justes réclamations des travailleurs dans ce domaine particulièrement difficile du contrôle de la circulation aérienne.

Jadis, lorsque surgissait la question d'urgence du débat, nous avions le droit d'en appeler de la décision de la présidence. Toutefois, nous avons supprimé ce droit pour assurer un certain degré de justice qui ne serait pas disputé. L'autre jour, j'ai exprimé un point de vue que Votre Honneur n'a pas voulu accepter. Je m'incline. Mais, je le répète, le refus que vous opposez à la requête du député d'Ontario (M. Starr) visant l'ajournement des travaux signifiera que le Règlement est tellement resserré aujourd'hui que rien, pratiquement, ne sera suffisamment urgent pour permettre l'ajournement des travaux de la Chambre afin d'étudier une question d'importance publique pressante.

C'est la première fois...

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

L'hon. M. Pickersgill: J'invoque le Règlement. Le très honorable représentant ne parle pas de l'urgence du débat. Il cherche une fois de plus à discuter le sujet de la motion que le député d'Ontario a demandé à présenter, et une fois de plus je demanderais au très honorable représentant de se contenir et d'observer le Règlement comme tout le monde. (*Applaudissements*)

Le très hon. M. Diefenbaker: J'ai beaucoup d'affection pour le ministre des Transports, comme aussi beaucoup de respect pour lui. Lorsqu'il prend la parole il émet une sorte de rayonnement. Il faut presque porter des lunettes fumées pour le regarder parler avec cette autorité dont il s'investit invariablement. Je l'ai traité avec beaucoup de douceur dans tout ce que j'ai dit. Ce qui l'a contrarié, c'est que j'aie parlé du chef du Conseil du Trésor. (*Exclamations*)

J'en arrive maintenant à la question d'urgence. L'honorable représentant bondit constamment de son siège pour des rappels au Règlement...

M. l'Orateur: A l'ordre. J'invite le très honorable représentant à revenir à la question qui est censée être à l'étude: est-il urgent de discuter la motion proposée par le député d'Ontario?

Le très hon. M. Diefenbaker: L'interruptions du ministre aurait aussi pu fort bien retenir votre attention. (*Exclamations*) Permettez-moi de vous dire, avec tout le respect que je vous dois, qu'invariablement lorsque le représentant fait ses observations gratuites, Votre Honneur ne juge pas opportun de signaler...

Des voix: Honte.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je regrette vivement de ne pas être d'accord avec le très honorable représentant. Le rappel au Règlement du ministre était recevable; à mon sens il n'avait rien de frivole. Il a proposé que les participants au débat en cours s'en tiennent au sujet restreint de discussion: le débat est-il urgent. D'après moi, le ministre avait raison d'invoquer le Règlement.

Par ailleurs, je me rends bien compte de la difficulté pour ceux qui prennent part à la présente étape du débat de s'en tenir à cet aspect très restreint de la question. J'essaie